École de criminologie **Automne 2026**
Université de Montréal

Plan de cours
CRI2015L – RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
Vendredi de 12h30 à 15h30
[redacted]

Téah Cheung (teah.cheung@umontreal.ca)

Audrey-Jade Caron (audrey-jade.caron@umontreal.ca)

Disponibilités : après le cours et sur rendez-vous

Descripteur du cours

Initiation aux concepts de la relation d'aide en contexte volontaire et d'autorité. Habiletés personnelles et professionnelles dans le processus d'aide. Limites de l'aide professionnelle. Étapes du processus d'aide. Règles déontologiques.

Objectifs du cours

Ce cours veut aider l'étudiant à connaître et comprendre les diverses facettes du cadre et des processus à l'intérieur desquels s'installent une relation d'aide en contexte d'autorité. Après avoir été familiarisé avec la relation d'aide en contexte volontaire, l'étudiant comprendra que des nouveaux problèmes peuvent apparaître en raison du contexte d'autorité, de la faible motivation, des risques de récidive et des troubles de la personnalité de la personne consultante. Dans chaque contexte d'intervention, des contenus relatifs aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes seront enseignés.

À la fin du cours, l'étudiant sera apte à :

- Expliquer les composantes, les enjeux et les spécificités de la relation d'aide en criminologie, tant en milieu ouvert que fermé
- Identifier les attitudes professionnelles et les règles éthiques et déontologiques entourant la relation d'aide en criminologie
- Identifier les besoins d'intervention et élaborer des objectifs d'intervention appropriés
- Discuter des limites de la relation d'aide professionnelle

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce cours sont les suivants :

- Comprendre les concepts et les étapes de la relation d'aide en criminologie
- Distinguer les réalités propres aux contextes volontaires et aux contextes d'autorité, et y adapter l'intervention
- Développer des habiletés de communication et des attitudes professionnelles adaptées
- Établir une alliance de travail dans le respect du cadre éthique et déontologique ainsi que des limites de la relation d'aide professionnelle
- Distinguer les principales approches d'intervention utilisées en relation d'aide et reconnaître leurs applications selon les différents contextes d'intervention

Approches pédagogiques

Les séances se dérouleront sous forme d'exposés magistraux, ponctués de discussions, d'exemples cliniques, d'études de cas et d'échanges avec les étudiants, afin de favoriser l'intégration des concepts théoriques à la pratique en criminologie. Les cours auront lieu une fois par semaine, selon l'horaire prévu.

L'ensemble des documents relatifs au cours sera déposé sur la plateforme StudiUM. Les étudiants sont invités à consulter régulièrement cette plateforme, où seront publiés les documents pédagogiques, les annonces importantes ainsi que, le cas échéant, toute modification concernant le déroulement du cours.

Les présentations PowerPoint seront mises à la disposition des étudiants avant chaque séance. Elles constituent un soutien à l'apprentissage, mais ne remplacent pas le contenu enseigné en classe. Des explications, des exemples, des discussions et des précisions supplémentaires seront apportés durant les cours et pourront faire partie de la matière évaluée. La présence et la participation aux séances sont donc fortement recommandées.

Deux lectures obligatoires seront exigées au cours de la session et qui seront rendues accessibles sur StudiuM. Les modalités ainsi que les échéances seront précisées au moment opportun sur cette plateforme.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Trois mini-quiz seront administrés au cours de la session, à la fin de certains cours. Chaque mini-quiz portera sur la matière abordée lors des cours précédents. Ils comprendront 10 questions à courte réponse ou à choix multiples, ainsi qu'une question de réflexion. Les mini-quiz seront réalisés en format papier-crayon.

Le cours comporte deux examens, chacun d'une durée de trois (3) heures. L'examen intra trimestriel portera sur la matière vue depuis le début de la session jusqu'à la

semaine précédant l'évaluation. L'examen final, quant à lui, sera non récapitulatif et portera uniquement sur la matière enseignée après l'examen intra. Les examens pourront comprendre différents types de questions, notamment des questions :

- À choix multiples;
- Vrai ou faux avec justification;
- De compréhension nécessitant des réponses à développement court, moyen ou long.

Aucun document, appareil électronique ou autre matériel ne sera autorisé durant les examens, à moins d'une indication contraire communiquée à l'avance. Les locaux où auront lieu les examens seront également précisés à l'avance.

Évaluation	Pondération	Échéance
Mini quiz mensuel	15% (5% chaque)	18 septembre 2026 9 octobre 2026 20 novembre 2026
Examen intratrimestriel	40 %	30 octobre 2026
Examen final	45 %	18 décembre 2026

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3 4 3,7	A+ A A-	Excellent	90 85 80
3,3 3 2,7	B+ B B-	Très bon	77 73 70
2,3 2 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1	D+ D	Passable	54 50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Séance	Éléments de contenu
Cours 1 (4 septembre)	Introduction à la relation d'aide en criminologie	- Présentation des chargées de cours - Plan de cours - Relation d'aide en criminologie : définition, particularités, objectifs et étapes - Approches d'intervention - Contextes volontaire et d'autorité
Cours 2 (11 septembre)	Construire l'alliance de travail : cadre, savoir-être et posture professionnelle	- Cadre professionnel, limites et défis - Confidentialité, neutralité et abstinence - Alliance thérapeutique - Savoir-être Lecture obligatoire pour le prochain cours : Deslauriers, J.-M., Fortin, A., & Joubert, D. (2020). Apprivoiser les résistances en intervention auprès d'hommes en contexte d'aide contrainte. *Criminologie*, *53*(1), 367–395. https://doi.org/10.7202/1070514ar
Cours 3 (18 septembre)	La mobilisation du client et la gestion des défis relationnels	- Particularités de l'intervention en contexte d'autorité - Mobilisation et résistance au changement - Confrontation thérapeutique - Transfert et contre-transfert - Mini quiz #1 à la fin du cours
Cours 4 (25 septembre)	Les bases de la communication en relation d'aide	- Principes de la communication verbale et non verbale - Principales techniques de communication - Mise en pratique des techniques de communication

Cours 5 (2 octobre)	L'évaluation, l'identification des besoins et l'intervention correctionnelle	- Évaluation des besoins de la clientèle - Facteurs criminogènes - Objectifs SMART - Modèles RBR et GLM - Plan d'intervention correctionnel
Cours 6 (9 octobre)	L'entretien motivationnel et le changement	- Motivation intrinsèque et extrinsèque - Stades et processus de changement - Ambivalence dans la démarche de changement - Principes et techniques de l'entretien motivationnel - Mini quiz #2 à la fin du cours
Cours 7 (16 octobre)	Conférence – Agente de libération conditionnelle	- Agente de libération conditionnelle : rôle et milieu - Alliance thérapeutique auprès des personnes judiciarisées : réalités et défis - Plan d'intervention correctionnel - Accueil et présentation du parcours d'une personne délinquante purgeant une peine fédérale
23 octobre – Semaine de lecture		
30 octobre – EXAMEN INTRA (40%) – cours 1 à 7 inclusivement		
Cours 8 (6 novembre)	L'aide dans une approche cognitive-comportementale	- Fondements de la TCC - Distorsions cognitives - Modèle ABC - Émotions - Restructuration cognitive
Cours 9 (13 novembre)	L'approche systémique et l'intervention en délinquance	- Fondements de l'approche systémique - Modèle écologique de Bronfenbrenner - Facteurs de maintien et facteurs de protection - Principales techniques d'intervention systémique - Applications de l'approche systémique en criminologie

Cours 10 (20 novembre)	La relation d'aide auprès des personnes présentant un trouble de la personnalité	- Principaux troubles de la personnalité - Défis relationnels - Particularités de l'alliance thérapeutique - Cadre clinique et clivage - Techniques d'intervention adaptées - Mini quiz #3 à la fin du cours
Cours 11 (27 novembre)	Conférence – Agent d'intervention du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	- Présentation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et du rôle de l'agent d'intervention - Relation d'aide auprès des victimes - Alliance thérapeutique : fondements, enjeux et défis - Évaluation des besoins et objectifs - Études de cas - Réflexion et discussion
Cours 12 (4 décembre)	La relation d'aide en situation de crise	- Définition de la crise - Caractéristiques de l'intervention de crise - Habiletés de l'intervenant - Étapes d'intervention et évaluation du risque Lecture obligatoire pour le prochain cours : Brillon, P. (2021, juin). *Trauma vicariant et fatigue de compassion : « Pourquoi maintenant, pourquoi moi ? ».* Ordre des psychologues du Québec. https://www.ordrepsy.qc.ca/-/trauma-vicariant-et-fatigue-de-compassion-pourquoi-maintenant-pourquoi-moi
Cours 13 (11 décembre)	Prendre soin de soi comme intervenant : prévenir l'épuisement professionnel et le traumatisme vicariant	- Épuisement professionnel, stress traumatique secondaire et traumatisme vicariant - Signes précurseurs, facteurs de risque et facteurs de protection - Stratégies individuelles et organisationnelles de prévention - Débriefing clinique et pratiques d'autosoins
18 décembre – EXAMEN FINAL (45%) – cours 8 à 13 inclusivement		

Références OBLIGATOIRES

- Deslauriers, J.-M., Fortin, A. & Joubert, D. (2020). Apprivoiser les résistances en intervention auprès d'hommes en contexte d'aide contrainte. *Criminologie*, *53* (1), 367–395. https://doi.org/10.7202/1070514ar

- Brillon, P. (2021, juin). *Trauma vicariant et fatigue de compassion :« Pourquoi maintenant, pourquoi moi ? ».* Ordre des psychologues du Québec. https://www.ordrepsy.qc.ca/-/trauma-vicariant-et-fatigue-de-compassion-pourquoi-maintenant-pourquoi-moi

Références complémentaires (non obligatoires)

- Ausloos, G. (1994). La compétence des familles, l'art du thérapeute. *Service social*, *43*(3), 7–22. doi:10.7202/706665ar

- Chambon, O. et Marie-Cardinal, M. (1999/2003/2010). Dans : *Les bases de la psychothérapie* (3e ed.) Dunod, Paris. Chapitre 3 : Le thérapeute et la relation thérapeutique : Lire les attitudes de base et le transfert et le contre-transfert (pp.91-117).

- Cosyns, P., Hoeree, J. et De Doncker, D. (2001). *Psychothérapie cognitive et comportementale des auteurs d'agression sexuelle.*

- Hétu, J-L. (2014). La relation d'aide : Éléments de base et guide de perfectionnement**.** 5e édition. TC Média livres Inc. 184p.

- Fanzolato, S. (2013). Les faces cachées de l'intervention en situation de crise. 2e édition. Groupe Modulo inc. 278p.

- Frigon, S. (2001). Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation. Criminologie, vol. 34, 2, 31-56.

- Lecavalier, M., Marcil-Denailt, J.,Demos, I., Mlatais, K. et Mantha,L. La motivation, quelque chose qui se construit – Cahier de formation (pp7-28). Montréal, Centre Dollard Cormier.

- Lecompte, C. (1994). Le langage des clients difficiles en counseling et en psychothérapie. Revue canadienne de counseling, 28,2, 107-124.

- Lecomte, Y. & Lefebvre, Y. (1986). L'intervention en situation de crise. Santé mentale au Québec, 11,2, 122–142. https://doi.org/10.7202/030352ar

- Maltais, D., Bolduc, V., & Gauthier, V. (2015). Les retombées de l'intervention en situation de crise, de tragédie ou de sinistre sur la vie professionnelle et

personnelle des intervenants sociaux des CSSS du Québec. *Intervention*, no. 142, p. 51-64.

- Meloy, J.R. (2001). Entre la personnalité antisociale et la psychopathie grave, un gradiant de sévérité. *Évolution Psychiatrique*, 66, 563-86.

- Naar-King & Suarez (2011). L'esprit de l'entretien motivationnel (chapitre 3.). Dans *L'entretien motivationnel avec les adolescents et les jeunes adultes.* Guilford Press.

- Puskas, D. (2009) en collaboration avec le Centre Jeunesse de Montréal Institut Universitaire. Des conditions gagnantes à l'organisation du cadre et l'organisation du cadre thérapeutique de la rencontre d'accompagnement. Dans : *Rencontre d'accompagnement clinique psychoéducative.* Béliveau Editeur.

- Preston, D. Direction de la recherche, services correctionnels du Canada (2000). *La résistance au traitement en milieu correctionnel*. Forum évaluation des délinquants.

- Tremblay, L. (2010). La relation d'aide : Développer des compétences pour mieux aider les autres. 2e édition. Éditions Saint-Martin. 234p.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Défaut de se soumettre à une évaluation sous forme d'examen (article 9.7a)

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen si elle/il ne remet aucune copie ou refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

Examen différé (article 9.8)

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.